### ART. PREMIER N° 4

# ASSEMBLÉE NATIONALE

22 février 2010

\_\_\_\_\_\_

## PRÉVENTION ET RÉPRESSION DES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES - (n° 2293)

Commission	
Gouvernement	

#### **AMENDEMENT**

N° 4

présenté par M. Geoffroy

-----

#### **ARTICLE PREMIER**

À la première phrase de l'alinéa 14, substituer aux mots :

« personne qui n'est pas l'auteur des violences »

les mots:

« partie demanderesse ».

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.